

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

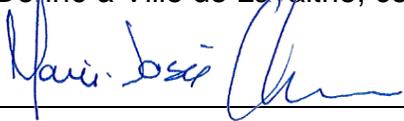
Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 6 février 2023, à 19 h, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame.

La demande présentée par *Vertige Architecture* a pour but de construire, sur les lots 2 638 388, 2 638 389 et 2 639 098, situés sur la rue des Maires, un projet intégré composé de deux habitations multifamiliales de 3 étages, totalisant jusqu'à 60 logements.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 6 février 2023.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 19 janvier 2023.



Marie-Josée Charron, greffière